

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 1 de 3

Résolutions adoptées à la 520e séance tenue le
18 décembre 2006

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 2006

CU-520-2 ENTENTE DE CESSION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'UNE TECHNOLOGIE

Le Conseil de l'Université :

1. approuve l'entente visant la cession des droits de propriété intellectuelle de la technologie intitulée «Programme de prise en charge des interactions médicamenteuses reliées à la superfamille des cytochromes P-450», selon le document A-2/520^e/898 déposé aux archives;
2. autorise le recteur, M. Luc Vinet, et la secrétaire générale, Mme Francine Verrier, à signer cette entente après qu'elle aura été visée par le Bureau des affaires juridiques.

CU-520-4 DÉMISSION

Le Conseil de l'Université accepte la démission de Mme Maryse Rinfret-Raynor à titre de *provost* et vice-rectrice – Affaires académiques.

CU-520-6 NOMINATION D'ADMINISTRATEURS EXERÇANT LES FONCTIONS DE DOYEN ET DE VICE-DOYEN À LA FACULTÉ DE PHARMACIE

Le Conseil de l'Université nomme

M. Pierre Moreau administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de pharmacie et M. Daniel Lamontagne administrateur exerçant les fonctions de vice-doyen pour un 2^e mandat débutant le 1^{er} janvier 2007, mais ne dépassant pas six mois.

CU-520-7 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE ET DE VICE-DOYENS À LA FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

Le Conseil de l'Université nomme

- M. Philippe Lalande, professeur agrégé à l'École de design industriel, secrétaire de la Faculté de l'aménagement pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2010;
- Mme Tiiu Poldma, professeure agrégée à l'École de design industriel, vice-doyenne à la Faculté de l'aménagement pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2010;
- Mme Manon Guité, professeure agrégée à l'École d'architecture, vice-doyenne à la Faculté de l'aménagement pour un mandat de quatre ans échéant le

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 2 de 3

Résolutions adoptées à la 520e séance tenue le
18 décembre 2006

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 2006

CU-520-8 31 mai 2010.
NOMINATION DE MEMBRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES

Le Conseil de l'Université nomme Mme Micheline Cambron, secrétaire et vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences, et M. Robert E. Prud'homme, directeur du Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, membres de la Commission des études à titre d'officiers de cette faculté.

CU-520-9 RÉFORME DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Le Conseil de l'Université approuve la réforme de la Faculté des études supérieures telle que proposée dans le Rapport du Comité sur l'évaluation de la Faculté des études supérieures – septembre 2006 (A-2/520^e/901.1), sous réserve des modifications contenues dans l'Énoncé de la Direction de l'Université (A-2/520^e/901.2), et des propositions adoptées par l'Assemblée universitaire (A-2/520^e/901.3).

CU-520-10.1 ATTRIBUTION DE PERMANENCES

Le Conseil de l'Université

1. attribue la permanence aux personnes dont les noms paraissent au document A-2/520^e/902.1 déposé aux archives, conformément aux conditions décrites dans les délibérations reproduites dans le document A-2/520^e/902.1.1 déposé aux archives;
2. donne son agrément à l'attribution de permanence de la personne dont le nom paraît à la page 2 du document A-2/520^e/902.1 déposé aux archives, conformément aux conditions décrites dans la délibération reproduite dans le document A-2/520^e/902.1.1 déposé aux archives.

CU-520-10.2 RAPPORT DU COMITÉ DES PROMOTIONS 2005-2006

Le Conseil de l'Université

1. reçoit favorablement les recommandations du Comité des promotions selon le document A-2/520^e/903 déposé aux archives;
2. demande à la *Provost* et vice-rectrice – Affaires académiques d'y donner suite ou de les faire suivre aux instances concernées et de faire rapport au Comité des promotions.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 3 de 3

Résolutions adoptées à la 520e séance tenue le
18 décembre 2006

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 2006

CU-520-11 DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS OUTREMONT

Le Conseil de l'Université :

1. autorise le décaissement d'une somme maximale de 980 000 \$ du fonds de relance pour être affectée, d'ici le 31 mai 2007, aux dépenses découlant de la réalisation des activités mentionnées au paragraphe 2;
2. mandate le vice-recteur exécutif afin qu'il autorise à même le décaissement prévu au paragraphe 1, les dépenses découlant des activités suivantes :
 - a) constitution de l'OSBL;
 - b) les négociations avec les gouvernements et l'élaboration des protocoles d'entente;
 - c) l'élaboration des mandats destinés à l'OSBL;
 - d) les consultations publiques et la promotion du développement du site;
 - e) les études techniques en vue de la viabilisation du site;
 - f) l'inscription pour l'application de la norme LEED ND;
 - g) l'évaluation de l'opportunité d'organiser un concours international d'architecture sous l'égide de l'UNESCO;
 - h) l'élaboration d'une stratégie immobilière résidentielle;
 - i) le développement des partenariats et d'approches innovantes;
3. demande au vice-recteur exécutif de présenter au Comité exécutif un rapport d'étape au 28 février 2007 relativement auxdites activités et dépenses.

CU-520-12 MODERNISATION DE LA STRUCTURE DE RÉMUNÉRATION DES CADRES ET PROFESSIONNELS

Le Conseil de l'Université approuve la modernisation de la structure de rémunération des cadres et professionnels, selon le document A-2/520^e/904 déposé aux archives.

CU-520-13.2 APPROCHE BUDGÉTAIRE 2007-2008 ET PRO FORMA

Le Conseil de l'Université adopte l'approche budgétaire 2007-2008, selon le document A-2/520^e/905 déposé aux archives.

La secrétaire générale,
Francine Verrier